



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E97084

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2025

ÉDITÉ LE

21/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2011

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 29/09/2011
24 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LISIEUX 2011B00338

Siret : 534 893 797 00033

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 15 .4371.

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT437660

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT437660

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : LES CHARPENTIERIS DU PAYS D AUGE

61 RUE DE L'EUROPE
14100 SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE

Téléphone : 02 31 32 08 02

Fax :

Portable : 06 83 35 88 11

Site Internet : www.charpentierpaysdauge.com

E-mail : fabienne.lemoine@charpentierspaysdauge.com

Responsabilité légale :
PASCAL LEMOINE ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	15/12/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/12/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	15/12/2022
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	04/06/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.